

Fiche-action n°EB3

ATELIER DU FUTUR « ENERGIE ET BATIMENTS » - AFCB08

Mettre en place une stratégie énergétique communale (et/ou intercommunale) cohérente et durable et la communiquer aux habitants de Chêne-Bourg

Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

La commune de Chêne-Bourg s'est inscrite dans le processus d'obtention du Label « Cité de l'Energie¹ ». Cette démarche demande un certain nombre d'actions² se devant d'être cohérentes entre elles dans divers domaines, et dont les résultats doivent être (ré)-évalués régulièrement. Pour ce faire, fédérer le plus possible d'habitants et d'acteurs socio-économiques de Chêne-Bourg autour du projet est nécessaire! En effet, une fois le label obtenu, il s'agira de le garder !

Cette fiche-action appuie la commune dans sa démarche en demandant qu'une stratégie claire soit formulée, puis largement communiquée à la population et aux entreprises sises sur le territoire communal. De cette manière, la posture prise en matière énergétique peut être portée par le plus grand nombre et maintenue politiquement. Permettant de lier des actions ponctuelles et des événements séparés³, l'Atelier demande qu'une stratégie énergétique globale soit énoncée, qu'une politique communale durable en matière énergétique, soit appliquée.

Objectifs visés :

Deux objectifs sont visés :

- Dans un premier temps, soutenir et renforcer les efforts entrepris dans la démarche « Cité de l'énergie » (*le label n'étant pas encore obtenu*).
- Dans un deuxième temps, une fois le label « Cité de l'Energie » obtenu, communiquer régulièrement autour des projets énergétiquement durables et faire partager ces réalisations au plus grand nombre.

Pertinence développement durable de l'action :

Pôle social : les autorités sont garantes de la solidarité énergétique communale.

Pôle économique : une gestion énergétique communale cohérente réduit les coûts à moyen et long terme.

Pôle environnemental : une diminution de l'empreinte énergétique communale est favorable pour l'environnement proche et lointain.

Description et mise en place de l'action :

Cette action « épine dorsale de la politique énergétique communale » concerne les élus et les membres de l'administration communale.

Différents axes d'action doivent être envisagés conjointement :

- Appuyer et poursuivre la démarche pour l'obtention du label « Cité de l'énergie ». Informer et intégrer davantage la population et les acteurs socio-économiques actifs sur le territoire communal dans le processus ;

¹ Des informations sont disponibles sur : <http://www.citedelenergie.ch/>

² L'Atelier relève par exemple les efforts qu'a décidé d'entreprendre la commune en matière d'éclairage public, ceux-ci allant dans le sens des demandes formulées dans la fiche-action n°S7 de l'Agenda 21 communal intitulée « Elaborer un plan directeur lumière concernant l'éclairage et les illuminations des lieux publics de la commune ».

³ Par exemple, lors de chaque événement ou travaux : manifestations, promotions, fêtes communales (etc.), l'utilisation de technologies à faible consommation d'énergie doit faire partie du cahier des charges des organisateurs.

- Organiser des actions ponctuelles, par exemple un événement annuel en partenariat avec le « programme éco21 » (SIG) au Point favre ou sur un stand dans l'espace public.
- En tant qu'exemple à suivre, promouvoir une politique énergétique transparente et soucieuse d'amélioration continue (choix technologiques clairs, diffusion des bilans énergétiques des bâtiments communaux, communication, etc.) ;
- Développer des synergies entre les communes des Trois-Chêne afin d'éviter des consommations énergétiques inutiles. Utiliser l'échelle intercommunale pour une gestion plus efficiente de la consommation et de l'approvisionnement énergétique.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Nom des responsables :

Les Conseillers/ères administratifs/ves en charge des bâtiments et de l'aménagement, de l'environnement, de l'information et de l'Agenda 21 ; le Secrétaire général.

Nom des partenaires et mode de participation :

Le bureau B+S ingénieurs conseils SA⁴, les autres communes des Trois-Chêne, SIG (campagne éco21), les entreprises sises sur le territoire communal.

Budget :

A préciser

Indicateurs de développement durable :

Participation et adhésion de la population et des acteurs socio-économiques aux démarches entreprises par les services communaux.

Suivi et amélioration continue :

Bilan énergétique communal annuel.

⁴ Mme Martine Plomb (responsable de la Cité de l'énergie pour les communes) et Mme Tiziana Lannone (responsable du projet Cité de l'énergie pour la commune de Chêne-Bourg) du Bureau B+S ingénieurs conseils SA, <http://www.bourquin-stencek.ch/>

